

RPE AAPE de Palaiseau, affiliés UNAAPE,
du Groupe Scolaire Caroline Aigle
10 rue Maximilien Robespierre
91120 Palaiseau
aape.carolineaigle@gmail.com

Mme la Députée Stéphanie ATGER
Assemblée nationale
126 rue de l'Université
75355 Paris 07 SP

Palaiseau, le 10/12/21 (envoyée par email)

Objet : Absence d'accueil et de continuité pédagogique dans le cadre du niveau 3 du protocole sanitaire de l'Education nationale consécutif au déficit chronique d'enseignants remplaçants.

Madame la Députée de la 6^e circonscription de l'Essonne,

Le 28/03/2021, nous, les représentants des parents d'élèves, vous avons alerté sur la situation préjudiciable des élèves de l'école Caroline Aigle qui durant plusieurs semaines consécutives n'ont pu poursuivre leur scolarité faute d'enseignants remplaçants. Vous aviez demandé audience auprès de M. le Directeur Académique afin de le sensibiliser à la détresse des élèves et des parents. Votre intervention, ainsi que celle de Mme la Sénatrice de l'Essonne et de M. le Maire de Palaiseau, furent décisives malgré le caractère temporaire de la réponse : *« Ceci a entraîné la mise en place d'autorisation exceptionnelle de recrutement d'ETP contractuel en remplacement, à hauteur de 60 dont la moitié est d'ores et déjà pérennisée. »*. Nous vous en remercions encore.

Votre action a également permis **la reconnaissance des difficultés particulières rencontrées dans notre établissement** et donc d'une adaptation des moyens : *« S'agissant de l'école Caroline Aigle de Palaiseau [...], il y réside, cependant, quelques difficultés de remplacement comparativement à d'autres établissements scolaires. [...] En somme, les problématiques se concentrent sur 3 classes uniquement, ce qui reste préjudiciable pour les parents. Toutefois, le DASEN m'a indiqué que ces difficultés tendraient à être réglées dans les prochaines semaines et que tout serait fait pour y parvenir. »*

A cette incurie de 2 décennies dans la gestion des remplacements¹ en Essonne, s'ajoute aujourd'hui **l'application du niveau 3** du protocole sanitaire de l'Education nationale, où les élèves ne sont **officiellement plus accueillis à l'école** en cas d'absence de remplacement d'enseignants : les parents sont contraints tout simplement de cesser de travailler pour assurer la garde de leurs enfants sans aucune continuité pédagogique. Rien de plus normal donc **après l'abandon de nos enfants par le service public de l'Education nationale que leurs parents soient mis en défaut auprès de leur employeur et privés de salaire pour une durée indéterminée.**

Outre le caractère quasi-systématique des non-remplacements d'enseignant et la fragilisation des parents auprès de leurs employeurs, il n'y a aucune considération pour **les parents soignants et mobilisés par les plans blancs en Ile-de-France ou bien ceux qui sont eux-mêmes enseignants et qui devraient à leur tour abandonner leurs élèves**, et plus globalement, pour tous les parents dont les professions sont incompatibles avec le télétravail.

¹ Cf. Rapport de la Cour des comptes (2 décembre 2021) qui pointe une politique insuffisante sur la gestion des absences des enseignants <https://www.ccomptes.fr/fr/publications/la-gestion-des-absences-des-enseignants>

A ce jour, rien n'est proposé en termes d'accueil. Pourtant, l'article **L.133-1 du code de l'Education prévoit une obligation d'accueil des élèves, dès 3 ans, par l'Etat** qui se doit donc mettre en place un service d'accueil pour les enfants concernés. Notre réalité est toute autre : lorsque l'on interroge les services de l'Education nationale, ils n'ont pas de solution faute de moyens humains. Lorsque l'on interroge la mairie, ils ne peuvent pas proposer d'accueil sur le temps scolaire. Lorsque les parents se proposent d'intervenir dans la classe, cela n'est pas envisageable pour des raisons de responsabilité. **Les parents sont perplexes, vers quel service de l'Etat se tourner ?**

Dans le contexte sanitaire actuel, il est évident que les parents ne peuvent pas **s'appuyer sur les grands-parents, fragiles et vulnérables**, pour assurer la garde des enfants dont on nous répète qu'ils sont potentiellement un vecteur de propagation de la COVID.

Quant aux apprentissages, les parents constatent, désabusés et en colère², que **les élèves qui souffraient déjà de difficultés, se retrouvent davantage pénalisés** par le niveau 3 du protocole. En pratique, ces mêmes élèves, contraints d'interrompre leur scolarité pour des problèmes de recrutement tristement récurrent au sein de l'Education nationale, ne bénéficient même pas de classe à distance : **le plan de continuité pédagogique ne s'appliquant pas dans ce cadre !**

Ce manque d'anticipation entraîne deux situations particulièrement insoutenables :

- D'une part, les parents pouvant télétravailler, doivent mener de front leurs activités professionnelles rémunérées (avec des contres-parties : productions de livrables, respect des objectifs calendaires, réunions, etc.) et des activités toutes aussi exigeantes d'enseignement pour leurs enfants. Pour les autres parents qui s'improvisent aussi enseignants, **s'ajoute la perte de rémunération** (congrés sans solde faute de RTT ou de congés payés) avec des impacts dévastateurs sur la situation financière des familles déjà observés depuis 10 mois³.
- D'autre part, dans cette situation qui perdure et/ou se répète, les parents n'ont aucune visibilité sur les leçons à donner, l'adaptabilité des exercices à fournir au niveau de leur enfant, ce qui est attendu et à quelles dates, etc... **aucune aide ne leur ait fournie** pour être de meilleurs pédagogues. En définitive, la réussite scolaire repose désormais sur la bonne volonté des enfants à travailler en autonomie sur des notions qu'ils ne connaissent pas.

Malgré nos nombreux courriers déjà envoyés et une réponse pourtant rassurante de la cheffe de cabinet du ministre de l'Education nationale au sujet des non-remplacements dans notre école⁴, les parents désespèrent d'obtenir une « offre éducative de qualité afin d'offrir les mêmes chances à chaque élève, où qu'il soit scolarisé ». A l'évidence, le niveau 3 du protocole sanitaire de l'Education nationale souffre de **profondes lacunes préjudiciables au bon fonctionnement du pays**.

Devant l'urgence de la situation qui ne cesse de se dégrader, nous vous prions de bien vouloir intercéder au nom des 600 parents auprès de la DSDEN de l'Essonne et de l'académie de Versailles pour un renforcement rapide des moyens de remplacement dans notre établissement.

Dans l'attente de votre soutien et de vos actions pour les élèves de notre école, veuillez agréer, Madame la Députée de la 6^e circonscription de l'Essonne, l'expression de nos sentiments distingués.

Les représentants de l'AAPE Palaiseau du groupe scolaire Caroline Aigle, affiliés UNAPE

² Cf. Notre courrier du 08/11/2021 adressé à la DSDEN de l'Essonne en annexe.

³ Dans le cadre du niveau 2 impliquant des fermetures de classe dès le 1^{er} cas positif, des familles ont perdu une semaine de rémunération en septembre sans solution trouvée à ce jour avec la direction de l'école.

⁴ Cf. Annexe 1 de notre courrier du 08/11/2021 adressé à la DSDEN de l'Essonne en annexe

RPE AAPE de Palaiseau, affiliés UNAAPE,
du Groupe Scolaire Caroline Aigle
10 rue Maximilien Robespierre
91120 Palaiseau
aape.carolineaigle@gmail.com

Direction des Services Départementaux de l'Éducation
National de l'Essonne
A l'attention de Monsieur BOURNE BRANCHU
Boulevard de France
91012 Evry Cedex

Palaiseau, le 08/12/21 (envoyée en RAR et email)

Objet : Non remplacement en classe de MS-GS pour une durée indéterminée.

Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale,

Nous, représentants de parents d'élèves, souhaitons vous alerter à nouveau sur le non-remplacement d'enseignant qui touche l'école Caroline Aigle et pour la troisième fois la classe de MS-GS depuis le 2 décembre 2021⁵.

Concomitamment le 2 décembre 2021, le ministre de l'Éducation nationale nous a fait parvenir un message rassurant par sa Cheffe de cabinet (Cf. Annexe 1 ref. BDC/1234119592/MEL/PM) pour nous indiquer que « S'agissant plus particulièrement de **l'école Caroline Aigle de Palaiseau**, je vous informe que j'ai, d'ores et déjà, transmis votre courrier à **Madame la rectrice de l'académie de Versailles afin qu'elle examine la situation que vous avez exposée** et qu'elle vous tienne directement informé de la suite qui pourra y être réservée ».

Indubitablement, après plus d'une vingtaine de lettres des parents RPE⁶ en 10 mois à son attention, toutes relatives à des non-remplacements, la situation dramatique des élèves du groupe scolaire Caroline Aigle allait enfin être examinée avec bienveillance par Mme la rectrice afin qu'elle débloque des moyens à la hauteur de la tragédie subie pour assurer une gestion des remplacements effectifs.

Le 7 décembre 2021, c'est un email de la direction de l'école qui mettra brutalement fin à cette embellie que nous espérions tous, où elle annonçait aux parents le non remplacement en classe de MS-GS pour une période indéterminée (Cf. Annexe 2).

A l'évidence, ce message de M. le ministre de l'Éducation nationale n'a pas encore été transmis au niveau de la circonscription de Palaiseau, en charge de la gestion des absences, afin de porter une attention particulière à nos élèves. D'expérience, la situation de ces élèves va perdurer avec des remplacements ici et là en décembre, où ils alterneront donc des journées réparties au fond d'une classe et des journées à la maison ponctué de quelques journées à l'école en fonction des arbitrages de Mme Zelmati.

⁵ Nous sommes dans une situation inédite où la réponse apportée par Mme Zelmati, l'IEN de la circonscription de Palaiseau, à des longues absences d'enseignant sont des remplacements « perlés ».

⁶ Ou bien est-ce le rapport remis par la Cour des comptes, ce 2 décembre 2021 également, qui pointait une politique insuffisante sur la gestion des absences des enseignants. <https://www.ccomptes.fr/fr/publications/la-gestion-des-absences-des-enseignants>

Et nous, parents, observons chaque année les conséquences de cette scolarité en pointillés avec plus d'enfants en difficultés, immatures, ayant des capacités très en dessous des attendus. Et in fine, l'ensemble de la pression s'exercera sur les enseignants pris en étau entre l'inquiétude des parents en cas de retard sur les programmes et le niveau réel des élèves et leurs besoins.

Et enfin comme chaque année, Mme Zelmati donnera des consignes insensées pour que les résultats standardisés des évaluations nationales, départementales et locales ne soient surtout pas communiqués aux parents et qu'aucun indicateur quantifiable n'apparaisse dans le projet d'école. Sans aucun résultat, ni aucun indicateur, Mme Zelmati nous sait ainsi rassurés sur « l'offre éducative de qualité [qui] constitue une priorité du ministère afin d'offrir les mêmes chances à chaque élève, où qu'il soit scolarisé » et c'est donc là **sa principale préoccupation** ?

Pour conclure, nous avons entendu et apprécié les récentes déclarations de M. le ministre de l'Education nationale dans les médias. Sachez que pour nous aussi, « c'est très important que les enfants aillent à l'école, ce n'est pas une variable d'ajustement. On ne doit pas, dans notre société, accoutumer tout le monde au fait que l'école est une chose où on va, où on va pas [...] Si **on a fait l'instruction obligatoire à trois ans**, c'était pour envoyer un message. **Parce que l'école c'est du sérieux**, et **c'est bon pour les enfants** ».

Si comme nous, vous êtes-vous aussi convaincus du bien-fondé et de la sincérité de ces déclarations, vous est-il possible d'agir pour permettre aux élèves de la classe de MS-GS d'être accueillis à l'école demain, après-demain et autant que nécessaire avec un enseignant remplaçant qui leur offrira les mêmes chances avec une offre éducative de qualité ?

Veillez agréer, monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale, l'expression de nos sentiments distingués.

Les représentants de l'AAPE Palaiseau du groupe scolaire Caroline Aigle, affiliés UNAAPE.

BDC MEN vesco noreply <bdc-vesco.noreply@education.gouv.fr> jeu. 2 déc. 16:13 (il y a 6 jours) ☆ ↶

À moi ▾

Monsieur,

Monsieur Jean-Michel BLANQUER, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, a bien reçu votre courriel.

Attentif à l'objet de votre intervention, le ministre m'a confié de vous répondre et de vous assurer que le développement d'une offre éducative de qualité constitue une priorité du ministère afin d'offrir les mêmes chances à chaque élève, où qu'il soit scolarisé.

La question du remplacement des enseignants absents constitue à cet égard une préoccupation majeure de notre ministère puisqu'elle touche à la continuité et à la qualité du service public. En effet, nous connaissons les répercussions que les absences d'enseignants non remplacés peuvent avoir sur le quotidien des élèves, des parents et des établissements ainsi que les difficultés et l'incompréhension qu'elles génèrent.

Sachez que l'ensemble des services académiques est mobilisé. Les corps d'inspection et les services en charge du personnel enseignant travaillent continuellement pour recruter et affecter au mieux les personnels.

S'agissant plus particulièrement de l'école Caroline Aigle de Palaiseau, je vous informe que j'ai, d'ores et déjà, transmis votre courrier à Madame la rectrice de l'académie de Versailles afin qu'elle examine la situation que vous avez exposée et qu'elle vous tienne directement informé de la suite qui pourra y être réservée.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

La cheffe de cabinet du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports

Annexe 2 – Courrier de la direction d'école du 7 décembre 2021

Le mar. 7 déc. 2021 à 09:25, Ecole Caroline Aigle <0912347g@ac-versailles.fr> a écrit :

Parents,

Mme [redacted] ne sera pas remplacée ce jeudi 9 décembre.

Le protocole sanitaire de niveau 3, applicable dès ce jeudi, impose la limitation du brassage des élèves, ainsi les élèves ne peuvent être ni accueillis ni répartis dans les autres classes, dans le cas d'absence d'un enseignant. (FAQ du ministère de l'Education Nationale)

De ce fait votre enfant ne pourra pas être accueilli ce jeudi 9 décembre à l'école.

Si vous avez besoin d'une attestation pour votre employeur, n'hésitez pas à me solliciter pour celle-ci.

Nous n'avons pas encore d'informations pour vendredi.

Cordialement,

Mme Maleron
Directrice de l'école primaire Caroline Aigle
10 rue Maximilien Robespierre 91120 Palaiseau
01.69.32.29.88

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

école primaire Caroline Aigle
Palaiseau